



Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione

CERTIFICAT



L'Organisme Intercantonal de Certification OIC, sur la base des résultats de la vérification de la conformité, atteste que les exigences fixées dans

le Règlement général AMS en vigueur au 01.01.2021 ainsi que le Règlement sectoriel pour le groupe Viande d'AMS en vigueur au 01.01.2021 ainsi que le manuel de présentation graphique de juin 2019.

sont respectées par:

Richard Claude - Viande en gros et demi gros
Abattoir de Vich
Route de l'Etraz 23
1267 Vich

Ce certificat est délivré pour la production suivante :

Viande de l'espèce bovine et viande de l'espèce porcine. Abattage et découpe.

Ce certificat est valable jusqu'au 24 mai 2025

No enregistrement OIC-SG-VIAN-0522-71869

Lausanne, le 25 mai 2022

Organisme Intercantonal de Certification OIC

David Aeschlimann
Président

Robin Zambaz
Directeur

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.